

« Les paysages lagunaires,
un atout pour le territoire »

Rencontre des élus

Compte-rendu

Pavillon des Creusets, Saint-Chamas (13)

Le 7 Octobre 2015

La projection du **film réalisé en juin 2015 par Océanides**, « **Étang de Berre, en quête d'une lagune cachée** », a été l'occasion d'un échange sur la valeur de cet étang, considéré à la fois comme un milieu et comme un ou des paysages. Il a été question à la fois de l'étang de Berre et des lagunes méditerranéennes en général.

Rencontre des élus « Les paysages lagunaires, un atout pour le territoire » le 7 octobre 2015



Cet évènement organisé par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes (Tour du Valat) en partenariat avec la commune de Saint-Chamas, a réuni des élus des communes et communautés de communes riveraines des lagunes des Bouches-du-Rhône, des représentants de la DREAL PACA, de l'agence de l'eau RMC et du Conservatoire du Littoral de PACA.

Une quarantaine de personnes a participé à cette rencontre, animée par Philippe Hilaire, paysagiste diplômé par le gouvernement (dplg) et Paysagiste-Conseil de l'État auprès de la DREAL PACA et Alain Dervieux, chercheur associé au Département d'Ecologie Sociale en Milieu Deltaïque (DESMID, UMR ESPACE, CNRS-AMU).

Suite à la parution cet été du carnet de croquis d'Alain Freytet (paysagiste dplg, paysagiste-Conseil de l'État auprès de la DREAL PACA) sur les paysages de l'Étang de Berre et du film « Etang de Berre, en quête d'une lagune cachée », cette rencontre a eu pour ambition de créer une opportunité d'échanger avec les élus sur l'intégration des paysages lagunaires dans leurs projets de territoires, en présence d'experts du paysage. La volonté était d'amener les élus à parler de leurs expériences et de se questionner sur la valorisation des paysages lagunaires.

Le Pôle lagunes remercie chaleureusement tous les intervenants de cette journée.



Avec le soutien technique ou financier



Ce compte Rendu est co-rédigé avec Philippe Hilaire, paysagiste dplg et Paysagiste-Conseil de l'État auprès de la DREAL PACA, Alain Dervieux, chercheur associé au DESMID (UMR ESPACE, CNRS-AMU) et la DREAL PACA.

En introduction, il a été rappelé que les milieux humides littoraux de Méditerranée française représentent une superficie importante, ainsi qu'une très grande productivité en comparaison avec les autres écosystèmes naturels. Pourtant, ces zones humides restent fragiles et subissent encore des dégradations. Il paraît donc nécessaire de faire face au manque de considération pour ces milieux.

Le film projeté « Étang de Berre, en quête d'une lagune cachée » se propose de contribuer à un changement de regard en mettant en valeur la caractéristique paysagère de ces territoires.

Considérer ces milieux sous leur unique qualité d'écosystèmes ne permet pas d'en rendre compte intégralement. Par ailleurs, le constat d'un « déficit d'image » vis-à-vis de ces territoires est le signe d'une désarticulation de leur dimension physique et de leur portée symbolique. Protéger nos milieux ne peut se résoudre uniquement à mettre en place les conditions d'une diversité biologique qui, de fait, permettraient la survenance des paysages, comme une apparition qui serait une simple conséquence.

Le paysage est une construction culturelle qui propose une relation entre un espace, physiquement expérimentable, et une représentation. En occident, le terme 'paysage' est formalisé assez tardivement et la première occurrence du mot en français date de 1549 pour désigner une peinture de paysage¹. Cette complémentarité de ces deux aspects du paysage nous oblige, pour réparer les dommages faits à la nature par nos usages brutaux de l'espace, à élaborer des attitudes qui relèvent plutôt de l'écosymbolisme :

*[Un écosymbole est un] motif de l'habiter, qui, sous une forme sensible, exprime la relation physique et phénoménale, corporelle et spirituelle, écologique et symbolique, de l'homme avec le monde ; ici plus particulièrement, le lien, à la fois éthique et esthétique, qui existe entre les postures, les conduites et les formes bâties.*²

Pendant longtemps, les zones humides n'ont pas été considérées comme des paysages. Les paysages s'inventent, notamment au travers du regard porté par les artistes (peintres, romanciers...). Ils sont le résultat d'une construction culturelle dont les acteurs et les facteurs sont nombreux. Par exemple, au sein du Parc naturel régional de Camargue, les différents acteurs, en contribuant au suivi des zones humides, ont également contribué à la valorisation des paysages.

¹ Catherine Franceschi, Du mot « paysage » et de ses équivalents dans cinq langues européennes. In Michel Collot (sous la dir.de.), Les enjeux du paysage, Bruxelles, Ousia, 1997.

² BERQUE Augustin, L'écosymbole du tatami, in L'homme et la société. N° 104. 1992, Anthropologie de l'espace habité. p 7-14. Disponible sur http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/homso_0018-4306_1992_num_104_2_2635

Le cas de l'Etang de Berre illustre bien cette problématique. Ses patrimoines exceptionnels doivent être mis en lumière pour pallier le déficit d'image et être intégrés à une stratégie globale de l'évolution du territoire. L'approche par le paysage apparaît alors une des manières de promouvoir la qualité, la préservation et l'intervention en faveur des zones humides. Une valorisation des paysages lagunaires doit être mise en œuvre, en intégrant de façon harmonieuse les différentes activités économiques et touristiques du territoire.

Synthèse des échanges

L'approche paysagère suscite l'émotion et un partage authentique avec les acteurs

L'image du paysage

Par le paysage, il est possible de combattre une « mauvaise image » persistante liée à la supposée inutilité des zones humides. Le marais recèle des richesses dont on peut tirer parti et, de plus, il est devenu un paysage par un mouvement d'euphémisation qui le rend acceptable. Le marais n'est plus le lieu de manifestations maléfiques (les feux follets) et l'habitat de créatures diaboliques (la Vouivre), il est devenu, par la reconnaissance de ses fonctionnalités environnementales, mais aussi sans doute, par un certain degré d'artificialisation comme le marais salant ou des aménagements hydrauliques de drainage, un milieu dont on peut apprécier les charmes et la beauté et un artiste comme Joseph Beuys peut se baigner dans le Zuider Zee en 1971 en déclarant que les marais sont :

« les éléments les plus vivants du paysage européen, pas seulement du point de vue de la flore, de la faune, des oiseaux et des animaux, mais aussi comme réserve de vie, de mystère, d'échange chimique, d'histoire. ³ »

Ce film sur Berre montre bien comment le paysage ne relève pas uniquement d'une réalité environnementale mais aussi d'une réalité sensible : il est ce qui fait naître nos émotions, ce qui nous motive. Ces deux mots ont la même racine qui nous vient du latin pour exprimer l'idée de la mise en mouvement. Fondamentalement, ce qui nous pousse à agir, c'est l'émotion. Il y a une dimension individuelle au paysage qui trouve son origine dans cette motivation initiale. La question de l'action sur l'espace relève quant à elle d'une dimension collective : politique. C'est ce passage de l'une à l'autre qu'il nous faut aujourd'hui construire pour que les intentions d'aménagement puissent être partagées.

Dans le film, on retrouve la notion de parcours ou de motifs lagunaires, qui sont mis en évidence par l'expérience personnelle des habitants ou des visiteurs, y compris élus.

³ Cité par Colette Garraud in *L'idée de nature dans l'art contemporain*, Flammarion, Paris, 1993. p. 107 à propos de *Bog action* qui date de 1971.

Il n'est alors jamais question de consensus, mais d'échanges et de partage de subjectivités. C'est pourquoi il nous faut trouver les entités sur lesquelles les projets peuvent s'appliquer et définir les épaisseurs de territoire où nous pourrions agir. C'est particulièrement vrai ici, autour de l'Étang de Berre, où la pression est forte et l'espace disponible assez étroit. Le rivage ne peut pas être un objet d'étude, de protection ou d'aménagement sans considérer les usages, l'histoire du développement du secteur, les conditions d'accès, etc. Au-delà de l'identification du jeu des acteurs, la définition d'une aire de travail est donc la première tâche du paysagiste : ce qui nous entraîne sur la voie d'une stratégie territoriale comme moteur du projet de paysage puisqu'il lui faudra prendre en compte la diversité des acteurs et les rythmes de pensée et d'action propres à chacun : une hétérogénéité d'échelles.

Les notions d'échelle, d'emboîtement et de transversalité sont à considérer

Pour que l'Étang de Berre trouve un avenir qui dépasse les enjeux liés à ses qualités naturelles, il semblerait qu'il faille dépasser l'échelle communale et aller à minima à l'échelle de la lagune voire à l'échelle de la Métropole marseillaise. Les enjeux socio-économiques et environnementaux de l'Étang se retrouvent dans les enjeux de la métropolisation : multipolarité urbaine, agricole, forestière, naturelle, organisation des réseaux de déplacement, etc.

Les pôles urbains sont dans un réseau qui constitue la Métropole. On y retrouve aussi bien des espaces naturels, de l'agriculture, des pôles d'activités insérés dans un réseau de déplacement et d'aménagement. La mission de préfiguration de la Métropole a travaillé pendant 2 ans sur un chantier « [Ville Nature](#) » avec de nombreux étudiants paysagistes, architectes, des gestionnaires de sites...⁴. L'objectif est de donner une vision de cette métropole comme un espace ouvert dans lequel il est nécessaire de retrouver des valeurs du paysage et de l'urbanisme.

L'étang a été consommé comme un site extrêmement stratégique pour des qualités que l'on pourrait dire liées au site. Mais la relation doit maintenant dépasser la simple juxtaposition de secteurs de protection et de développement. Elle ne peut plus suffire à contenir les différentes échelles où la nature et les usages de la ville s'entrelacent. Les paysages de demain sont dans la qualité d'articulation des échelles spatiales et des temporalités. La multiplicité des acteurs et la complexité de

⁴ Mission interministérielle de préfiguration de la Métropole marseillaise. La métropole est très vaste, c'est la plus grande de France. Elle présente une très grande qualité d'espaces naturels et agricoles, une grande variété de paysages extrêmement marqués, avec des éléments de nature et des espaces hybrides entre ville et nature. Ce sont 2 ans de travail sur un chantier Ville-Nature avec de nombreux paysagistes, des gestionnaires de sites, ... cf. www.metropole.fr

leurs jeux réciproques nous obligent à penser une ou des intercommunalités, à une échelle un peu supérieure à la question que l'on se pose.

Intégrer les paysages lagunaires dans une stratégie globale du territoire ... une préoccupation face au changement climatique ?

Des questions ont été soulevées sur l'impact du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer sur le paysage des milieux humides littoraux et des zones urbaines situées à proximité.

Il nous faut accepter que le littoral est un espace en mouvement et que nos aménagements doivent lui laisser une marge de liberté. L'ambition est de revenir à une part plus grande de naturalité, et finalement de proposer une meilleure résistance au changement climatique et à l'élévation du niveau marin (cf. les travaux de l'observatoire photographique du PNR de Camargue menés par Alain Dervieux et les travaux de recherche qui conduisent à voir ces changements du paysage).

Différents moyens de contrôle de l'évolution de nos paysages sont à disposition et les choix d'aménagement que nous faisons doivent être guidés par une attention accrue aux milieux naturels qui sont une part de notre patrimoine environnemental et esthétique, mais aussi, parfois, nos alliés dans la maîtrise des risques. Dans les étangs et marais des Salins de Camargue (anciens salins), le Conservatoire du Littoral a décidé de redonner une certaine naturalité au site. C'est l'inverse qui avait été choisi à Hyères. Ces deux exemples illustrent le fait que le Conservatoire du Littoral n'applique pas une recette, il adapte ses projets en fonction des sites pour tenir compte des situations locales, mais toujours dans une logique de préservation.

Naturalité et pression urbaine

La question cruciale de la naturalité des sites reconquis ou protégés concerne les secteurs où la pression urbaine est la plus forte. Pour les élus il est très difficile de faire face à cette pression des administrés, d'expliquer que les contraintes sont des enjeux notamment pour la sécurité des biens et des personnes. Mais au-delà de ces impératifs, il faut aussi que la connaissance des milieux et la prise en compte d'une réelle qualité paysagère soient intégrées dans les démarches d'aménagement et de protection. Ce sont donc des échelles différentes qui doivent conduire nos projets de manière à faire émerger des relations de convergence ou de contradiction entre des rythmes ou des étendues variées.

Regardons ce qui se passe aux Pays Bas, qui, après une lutte de presque 1000 ans d'aménagement pour se protéger de la submersion marine doivent aujourd'hui faire face à des venues d'eau de l'amont dans le système complexe du delta de la Meuse, du Rhin et de l'Escaut (imperméabilisation des sols en Belgique et en Allemagne, fonte des glaciers alpins, etc.). Dans ce contexte, ce pays envisage désormais de détruire des digues pour redonner des espaces d'expansion aux crues. C'est une révolution culturelle pour cette nation qui s'est bâtie sur des sols artificiels

conquis sur la mer et dont la lutte contre l'eau a toujours été une part de l'identité. Ces projets donnent lieu à des remaniements parcellaires importants et à des réorganisations territoriales majeures avec des déplacements d'habitats et d'infrastructures. Les adaptations auxquelles nous serons contraints, en Méditerranée comme ailleurs, seront sans doute au même niveau : entre le durcissement des protections et la liberté laissée à l'eau de revenir à certains endroits et à certains moments.

Les paysages que nous construirons pour demain seront dans cette dialectique complexe, nos modes de vie en seront modifiés et le coût social devra en être évalué.

Souplesse et résilience

La résilience des territoires, leur capacité à revenir à un état ordinaire après un événement « traumatique », peut être anticipée, organisée par la souplesse des projets que nous mettons en œuvre. Souplesse dans la prise en compte des données naturelles des sites que nous modifions par l'aménagement, souplesse dans les processus que nous mettons en place dans des durées variables emboîtées les unes dans les autres, souplesse des acteurs qui doivent accepter une gouvernance partagée pour entrer dans une « logique de l'action collective ». ⁵

Dans le sud de la France, on ressent parfois un certain retard sur la façon de se protéger des inondations. La vision 'fixiste' de l'aménagement du territoire prévaut, nous donnons une vocation à un territoire mais les outils mis en place ne sont pas adaptés aux dynamiques continues ou permanentes (flux d'eau douce, niveau marin...) qui s'imposent à nous. Il nous faut pourtant accepter d'adapter les outils existants. Même si les temporalités sont différentes entre les élus et les citoyens, on peut s'appuyer sur les outils d'aménagement existants tels que des contrats de milieux mis en place avec des partenaires comme l'agence de l'eau, l'État et des acteurs locaux ...

En revenant sur les grandes fonctions naturelles des zones humides, bien connues par l'actualité à propos de la lutte contre les crues, pour leurs capacités épuratoires et de préservation en amont des plages, pour leur biodiversité remarquable, il est rappelé que l'agence de l'eau, dans son rôle de reconquête de la qualité écologique des milieux aquatiques, s'appuie sur des contrats d'étang et de cours d'eau (contrats de milieux) pour accompagner les collectivités.

Stratégie territoriale

L'ensemble des questions abordées nous ramène à une dimension territoriale. Le paysage, dans ces dynamiques multiples qui relèvent de l'environnement, des milieux ou des constructions culturelles que les hommes mettent en place pour

⁵ C'est le titre d'un livre ancien de Mancur Olson. On peut lire dans la thèse d'Olson, la manière dont cette logique collective, qui vise un objectif global pour un groupe, ne peut cependant pas faire disparaître la légitimité des aspirations de chacun. On pourrait alors dire que le projet est une résolution dont la somme est supérieure à la somme des parties.

OLSON (Mancur), *Logique de l'action collective*. (1966). - Paris : Presses Universitaires de France. 1978.

échanger et partager leurs regards et leurs actions, devient une donnée majeure que l'opposition vaine de la science et de l'art ne peut pas rendre intelligible. Il y a une propension inévitable des questions paysagères à territorialiser des pensées collectives et à spatialiser des enjeux et des actions.

L'Étang de Berre et son territoire peuvent devenir exemplaires. Ils représentent d'abord un enjeu qui dépasse l'étang lui-même, que ce soit au plan des occupations humaines et des réseaux qui en permettent l'accès et les fonctionnements ou au plan de sa diversité de milieux qui se montre dès la première visite. Le fait que l'étang soit une lagune oblige à penser une globalité liée à la présence de l'eau dans des réseaux variés et à une échelle de bassins versants. C'est sans doute un des leviers dont il nous faudra nous emparer pour que les paysages demeurent compatibles avec les milieux et les usages.

Les paysages, outil de médiation et d'appropriation

La politique de préservation et de valorisation portée par le Conservatoire du Littoral considère le paysage comme un vecteur de médiation exceptionnel qui facilite l'appropriation d'un patrimoine commun. Sur un site, la caractérisation d'un esprit des lieux est fondamentale pour construire une réflexion, toute la charge culturelle et émotionnelle y est intégrée pour permettre la définition d'une intention. L'intention d'aménagement, qu'elle soit lourde ou légère, très interventionniste ou peu, doit s'insérer dans le récit du lieu et contribuer à son développement.

Le Conservatoire du Littoral est donc aussi, dans cette perspective, un créateur du paysage et assume la responsabilité d'amener le site vers de nouvelles pages de son histoire. L'exigence du Conservatoire du Littoral est de ne pas confisquer l'espace, mais d'accueillir le public avec des mesures d'accompagnement pour la découverte des lieux, dans le respect du site.

Sur l'Étang de Berre et en Camargue, des réflexions sont menées sur les unités de paysage comme articulation à une échelle plus vaste, mais, à l'échelle de chaque site opérationnel, la restauration des milieux se met en place avec du génie écologique, du génie paysager et de l'ingénierie. Il n'y a pas de gestion d'un site sans intégration d'une politique globale, de la gouvernance d'un territoire.

Préserver « l'âme des lieux » : plusieurs échanges ont porté sur la préservation de l'identité, d'un territoire, d'un site et les choix auxquels doivent faire face les communes. Certains sites paraissent chamboulés, d'autres sont encore préservés, ce qui représente un large panel de paysages qui donnent une identité aux lieux. Sachant que cette identité devrait être préservée, quelles seraient les propositions à faire émerger pour que les paysages ne soient pas banalisés ?

La commune de Saint-Chamas s'est posée cette question en concertation avec les élus, techniciens, pêcheurs, plaisanciers... « Quel choix devons-nous faire pour

garder « une âme » sur la bordure littorale de la commune » ? Le défi est important quand il est souhaité de la part des élus de préserver l'aspect naturel du rivage, prenant en compte l'évolution qui a eu lieu ces 40 dernières années, tout en faisant face aux attentes du public.

Il y a une sorte de dualité dans les attentes auxquelles doivent faire face les élus. Certains souhaitent que les lieux soient supports d'une « mémoire collective de l'Étang », d'une histoire, d'autres aimeraient aussi voir des airs de Côte d'Azur sur les bords des lagunes.

Planter ou non des palmiers sur un rivage qui doit exprimer une appartenance au lieu ? À partir de cet exemple simple, au moins deux hypothèses peuvent être développées : celle d'un certain exotisme qui semble ne pas être adéquat et simplement mimer une forme jardinée importée au XIX^e siècle, ou celle d'une appartenance à un milieu lagunaire avec la mise en place d'une bande boisée mieux adaptée et qui autorise néanmoins des effets de jardin ou de parc s'ils sont souhaités. On voit bien que ce sont les intentions plastiques sur l'espace qui dictent les formes que l'espace va prendre et que ces choix doivent être faits dans une phase amont qui intègre des échelles et des attentes variées.

Les élus sont souvent seuls face à la demande sociale, pour faire le choix de préserver ou non, tel ou tel paysage de milieu humide. Ces choix ne sont que très rarement isolés et sont plus faciles à expliquer s'ils ont été pensés comme intention dans des phases préalables à l'aménagement. Dès l'élaboration des documents d'urbanisme, des schémas d'organisation des actions de préservation ou d'aménagement des paysages peuvent être mis en forme.

Des aides et des outils existent:

- Un paysagiste apporte un regard extérieur et peut désamorcer les conflits avec les citoyens par un argumentaire qui peut laisser de côté des aspects techniques ou politiques pour assumer une présentation plus sensible de l'espace en discussion, et ainsi aider à concilier des points de vue divergents ou à faire émerger un nouveau point de vue.
- Les experts de la DREAL et leurs paysagistes-conseils peuvent accompagner les élus et techniciens dans leurs projets et leur apporter une aide à une réflexion sur le paysage et l'identité d'un territoire.
- Parmi les outils existants : les observatoires du paysage, l'observatoire du littoral vu de la mer en PACA, où plusieurs clichés de l'étang de Berre illustrent le territoire (livre à venir d'ici fin 2015), des observatoires photographiques tel que celui du PNR de Camargue.

A consulter >> [Guide méthodologique sur les paysages du Conservatoire du Littoral \(rédigé et illustré par Alain Freytet\)](#) Ce guide s'appuie sur ce paysage sensible et vise une démarche de projet fonctionnel et opérationnel.

En conclusion ...

Cette rencontre a permis de rappeler la complexité à laquelle sont confrontés les territoires lagunaires et l'intérêt que nous avons à les considérer comme d'une importance majeure, pour développer l'accueil touristique et le bien-être des habitants.

Les échanges ont porté à la fois sur la diversité des activités et des usages, des paysages mais aussi des fonctionnalités, des services rendus par les zones humides. Avec le film sur l'Etang de Berre et l'approche du paysage telle qu'elle en a été faite, on parle d'émotion, de l'affect collectif pour partager et construire ensemble tout en gardant la transversalité des analyses d'un territoire et de ses enjeux. Les questions qui concernent les territoires littoraux, leurs projections dans l'avenir face au changement climatique, leur place en terme de nature, de biodiversité ou encore d'activité économique et sociale, toutes se retrouvent sur l'Etang de Berre.

Sur ce territoire, certains acteurs souhaitent s'engager dans une démarche ambitieuse de réhabilitation de leur étang, de sa qualité comme de son image.

L'ensemble des personnes remercient l'action du Pôle-relais lagunes méditerranéennes qui a su mettre en œuvre, avec l'appui de l'ensemble de ses partenaires (collectivités, gestionnaires de zones humides, agence de l'eau RMC, DREAL PACA) ce travail de valorisation paysagère des milieux lagunaires. La restitution qui en est faite à l'occasion de cette rencontre a permis d'établir une première discussion sur les paysages, qui mérite d'être poursuivie.

A venir...

Le 3 février 2016, le Pôle lagunes organise avec la régie culturelle d'Istres une soirée grand public sur les paysages de l'Etang de Berre, qui sera animée par Alain Freydet. La projection du film « Étang de Berre, en quête d'une lagune cachée » et l'animation des échanges auront lieu au cinéma Le Coluche à Istres à compter de 18h30 (salle 2).

CONTACT

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Alain Dervieux : alain.dervieux@aliceadsl.fr

Philippe Hilaire : ph.hilaire@hilaire-paysagistes.com

Nathalie Barré : barre@tourduvalat.org

Site web: <http://www.pole-lagunes.org>

Liste des participants :

Catherine BRICOUT	1ère adjointe au Maire	Mairie de Saint-Chamas
Gilbert GRASSET	Adjoint au maire	Mairie de Saint-Chamas
Franck DELMAS	Conseiller municipal	Mairie de Saint-Chamas
Pascal EHBEHART	Conseiller municipal	Mairie de Saint-Chamas
Marie TERACHER	Conseillère municipale	Mairie de Saint-Chamas
Franck ROMAN	Conseiller municipal	Mairie de Saint-Chamas
Claude LECAT	Conseillère municipale	Mairie d'Arles
Philippe BOURCHET	Adjoint au maire	Mairie de Saint-Mitre-les-Remparts
Laurent NEYER	Directeur adjoint de la DREAL PACA	DREAL PACA
Luc TALASSINOS	Chargé de mission	DREAL PACA
Caroline CHARDIN	Chargée de mission	DREAL PACA
Sophie HERETE	Chef de l'unité sites et paysages	DREAL PACA
Julie GUIMELLI	Chargée de mission	DREAL PACA
Philippe HILAIRE	Paysagiste conseil	DREAL PACA
Joëlle HERVO	Chargée de mission	Agence de l'eau RMC, délégation PACA
Cécile MONIERE	Chargée d'étude	Agence de l'eau RMC délégation PACA
Gaëlle BERTHAUD	Directrice	Agence de l'eau RMC délégation PACA
Elodie GERBEAU	Chargée de mission Natura 2000	Mairie de Saint-Martin de Crau
Marion DI LIELLO	Chargée de mission Natura 2000	Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues
Vassili CZORNY	Chef de bureau du Sous-Préfet	Sous-préfecture d'Istres
Alain DERVIEUX	Chercheur associé	UMRC ESPACE CNRS-AMU, groupe DESMID
Jérôme BERNARD	Délégué à l'aménagement du territoire et à la chasse	Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône
François FOUCHIER	Délégué Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	Conservatoire du Littoral
Sophie SEJALON	Déléguée régionale adjointe	Conservatoire du Littoral
Jean JALBERT	Directeur	Tour du Valat
Virginie MAUCLERT	Coordinatrice du Pôle lagunes	Tour du Valat
Nathalie BARRE	Chargée de mission PACA – Pôle lagunes	Tour du Valat
Magali BOYCE	Chargée de mission LR – Pôle lagunes	Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon
Raphaël GRISEL	Directeur	GIPREB

Didier PAGES	Directeur de l'Urbanisme	Mairie de Martigues
Anne-Laure ROUX	Ingénieur Direction de l'Urbanisme	Mairie de Martigues
Marie BADUEL	Directrice consultation internationale	Mission préfiguration métropole Aix-Marseille Provence
Hélène SOUBEYRAN		Mission préfiguration métropole Aix-Marseille Provence
Tyna LEVRAULT	Elue à l'Environnement, Développement Durable, Tourisme et Patrimoine	Mairie de Châteauneuf-les-Martigues
Géraldine BUTI	Maire adjoint à Miramas et administratrice du SIANPOU	Mairie de Miramas
Louis MICHEL	Vice-président	San Ouest Provence
Marc DEL CORSO	Chargé de mission	San Ouest Provence

Excusés

le Président	Conseil départemental du Var
le Maire	Mairie du Grau du Roi
le Maire	Mairie de Berre
le Maire	Mairie de Portiragnes
le Maire	Mairie de Villeneuve de la Raho
le Maire	Mairie de Fréjus
le Président	Syndicat Mixte du Pays Vidourle-Camargue
la Présidente	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Annick DELHAYE	Conseil régional PACA
la Présidente	Communauté d'Agglomération pays d'Aix
la Présidente	Communauté Pays Vidourle Camargue
le Président	Association des Maires de France